

Tableau des partis politiques africains au sud du Sahara par Philippe Decraene.

Le centre d'études des relations internationales de la Fondation nationale des sciences politiques à Paris publie sous ce titre un inventaire, fort succinct mais précis et pratique. Ce nouvel ouvrage de Philippe DECRAENE constitue une indispensable introduction à l'étude des partis et dégage les lignes de force de l'évolution politique négro-africaine à travers leur nature et leur rôle.

Est particulièrement mis en relief le contenu bien différent, que la notion de parti recouvre en Occident et dans les pays sous-développés où le parti se propose fondamentalement « une véritable mobilisation en vue de la conquête de l'indépendance et de la construction de l'unité nationale ; et en vue du développement économique d'autre part ».

Par rapport à cette réalité majeure, la Constitution ne représente qu'un élément secondaire du régime politique des Etats africains ; l'élément essentiel étant constitué par le parti lui-même. Ce dernier tend alors à contrôler de plus en plus étroitement l'administration, le système des institutions, la vie de la nation dans son ensemble (notamment la lutte contre le sous-développement), accentue son emprise sur la vie économique et vise à la mobilisation des masses.

Les syndicats, organisations de jeunes, de femmes, tendent à devenir des éléments de choc du parti. Partis politiques et syndicats, en particulier, sont inséparables ; le syndicat se reconnaissant ouvertement subordonné au parti.

L'interférence du parti avec le tribalisme, le régionalisme et le nationalisme est clairement et souplement analysée. Le Parti tend à être explicitement ce que l'on pourrait appeler avec Mohamed BEDJAOUI (1) « le parti-nation ». Enfin sont soulignées, la préférence et l'évolution générale des jeunes Etats africains vers le parti unique.

Judicieusement cités, les principaux leaders politiques africains illustrent les développements de Ph. DECRAENE et augmentent l'intérêt de leur contribution à la sociologie politique de l'Afrique.

Témoin cette opinion non équivoque du juriste ivoirien Ernest BOKA à propos du parti unique :

« Nous pensons que le multipartisme ne s'identifie véritablement à la démocratie qu'à un stade donné de l'évolution humaine, au moment de l'épanouissement d'une société industrielle ... Dans les Etats ayant accédé récemment à l'indépendance, ces divers facteurs ne jouent pas. Il n'y a pas la multiplicité des couches sociales que connaissent les vieux pays. Il n'y a pas de souvenirs historiques créant des fossés entre certains groupes d'individus. Enfin l'avenir de ces pays, leur développement impliquent pour leurs dirigeants une politique à laquelle ils ne peuvent échapper. Tous les citoyens partagent la même idéologie, le goût d'une indépendance fraîchement acquise, le désir d'une rapide amélioration du niveau de vie, la lutte contre l'ignorance, la maladie et la misère. Dans les pays où d'immenses tâches doivent être accomplies en matière d'éducation et de progrès économique, il n'y a guère de place pour les discussions byzantines sur les points de détail en l'absence de divergences fondamentales ».

Raymond LAFFARGUE

(1) — La Révolution algérienne et le Droit. Bruxelles AIDJ 1961.

— L'analyse de la Constitution et l'interrogation sur la réalité centrale du parti conduit à la même définition / F. BORELLA, revue algérienne, janvier 1964 plus particulièrement page 79.